



Communiqué de presse

Saint-Denis, le jeudi 27 août 2020

LES TAUX DES CRÉDITS À LA RÉUNION AU 2^e TRIMESTRE 2020 AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie deux notes de conjoncture financière relatives au taux des crédits à La Réunion :

- Taux des crédits aux entreprises au 2^e trimestre 2020
- Taux des crédits aux particuliers au 2^e trimestre 2020

AVERTISSEMENT

Les deux publications portent sur les crédits octroyés au mois d'avril 2020, période de confinement liée à la pandémie de la Covid-2019 qui a affecté la demande de crédits.

Les prêts garantis par l'état diminuent le coût de crédit de trésorerie

En avril 2020, la production de crédit de trésorerie échéancée a été multipliée par 8 par rapport à 2019 en moyenne, tandis que le nombre de crédits d'équipement diminuait de moitié.

Plus de 95 % des crédits de trésorerie échéancée sont des prêts garantis par l'État (PGE), crédits destinés à soulager la trésorerie des entreprises touchées par l'épidémie de la Covid-19. Le PGE est accessible à un taux d'intérêt de 0,25 % ou 0,50 % selon la taille de l'entreprise. Ceci a pour conséquence de faire passer le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée de 1,93 % en janvier 2020 à 0,32 % en avril 2020.

Les taux d'intérêt moyens pour les crédits à l'équipement s'élevaient à 1,55 % en avril 2020, en baisse de 39 points de base (pdb) par rapport à janvier 2020.

Les taux de crédit aux particuliers se maintiennent

Le confinement a pour conséquence une forte contraction des demandes de crédit des ménages. Ainsi, le nombre de nouveaux prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation se réduit de 70 % en avril 2020 par rapport à janvier 2020 et celui des crédits à l'habitat de moitié.

Le taux moyen des nouveaux crédits à l'habitat augmente légèrement et s'établit à 1,38 % en avril 2020. La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à un plus de 20 ans pour un montant moyen d'emprunt de 129 000 euros.

Les publications sont téléchargeables sur le site :

www.iedom.fr/la-reunion/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-financiere/taux-des-credits-a-la-reunion/

Ces analyses sont basées sur les déclarations des établissements et sociétés financières ayant leur activité à La Réunion. Elles prennent en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre (environ 2 000 déclarations pour les entreprises et 27 000 pour les particuliers).

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 23



CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits
au deuxième trimestre 2020

NOUVEAUX CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES

Crédits à l'équipement



1,55%



Deux tiers des
nouveaux
crédits
(hors découvert)



Durée moyenne
12 ans

Crédits à l'immobilier



1,65%

Crédits de trésorerie échéancée



0,32%

NOUVEAUX CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Crédits à l'habitat



1,38%



129 000 €
en moyenne

Durée moyenne
20 ans

Crédits personnels et crédits à la consommation



2,96%

16 400 €
en moyenne

Durée moyenne
entre 4 et 5 ans

